



Spécial 55 : Garanties de Ressources

octobre 2011

Association des Anciens de Procida, Hoechst, Roussel, AgrEvo, ProdeTech
diffusion ciblée

Compte tenu de sa spécificité, ce Spécial est diffusé uniquement aux personnes concernées.

Cher(e)s Ami(e)s,

Vous trouverez ci-dessous, le compte rendu de la Commission de Suivi du 14 septembre dernier.

Compte rendu de la Commission de Suivi des dispositifs GR3, GPR3 et NGPR3 du 14 septembre 2011

Présents :

Mme E.BAËZA	CFE/CGC	M D.MARTINEZ	APHRAP
M F. COSMIDES	APHRAP	M G.PETITBOIS	CFE/CGC
Mme M.COURMONTAGNE	Bayer CropScience	M G.RIOU	APHRAP
M M.FAURE	CGT	Mme S.ROBIAL	AXA

Cette réunion, est la dernière réunion physique de la Commission de Suivi.

En effet, à compter du 1^{er} janvier 2013, il ne restera plus qu'une seule personne en Garanties de Ressources, en conséquence il a été convenu de ne plus réunir cette commission.

La présentation des résultats, calcul de la revalorisation supplémentaire, échanges divers, etc... se feront par courriel.

1 – Présentation des résultats :

Les comptes de résultats présentés sont ceux de l'année 2010.

La présentation est effectuée par Mme ROBIAL (AXA).

Pour chaque dispositif, dans un souci de clarté et de simplification, nous ne citons dans notre compte rendu que la valeur du fonds de revalorisation supplémentaire, ainsi que le nombre de personnes concernées.

GPR3

Au 31/12/2010, le fonds de revalorisation supplémentaire est de 3 806 957,97 € et il reste 3 personnes indemnisées.

NGPR3

Au 31/12/2010, le fonds de revalorisation supplémentaire est de 663 319,89 € et il reste 8 personnes indemnisées.



Spécial 55 : Garanties de Ressources

octobre 2011

Association des Anciens de Procida, Hoechst, Roussel, AgrEvo, ProdeTech
diffusion ciblée

2 – Questions concernant l'application des contrats :

Revalorisation supplémentaire des rentes :

Il n'y a plus que deux dispositifs (GPR3 et NGPR3) concernés par cette revalorisation.

Comme pour les années précédentes nous appliquons la méthode de calcul des accords signés en septembre 2007.

Pour l'année 2010 l'inflation (indice INSEE hors tabac) au 31 décembre 2010 est égale à 1,7 %.

Nous sommes donc dans le cas où l'inflation est inférieure à 2%, le mode de calcul défini dans les accords est le suivant :

$$2\%(\text{revalo. auto.}) + 1,25\%(\text{revalo.suppl.}) = 3,25\%$$

La revalorisation totale des rentes (GPR3 et NGPR3), applicable au 1er janvier 2012, sera donc égale à : 3,25%.

3 – Questions diverses :

A compter du 1^{er} janvier 2012, il ne restera plus que quatre contrats de Garanties de Ressources, aussi pour faciliter la constitution des dossiers retraite de ces personnes et éviter tout retard dans les démarches auprès de la CRAM et de NOVALIS TAITBOUT ; AON s'est engagé à leur adresser les attestations de versement de cotisations auprès de l'URSSAF et les attestations de salaires déclarés auprès des caisses de retraites complémentaires, pour les années restantes.

Au cours de cette réunion, nous avons également évoqué le dossier retraite d'un cas personnel qui nécessite un éclaircissement sur le relevé de carrière (CRAM), suite à quelques semaines de travail, comme stagiaire d'été à l'étranger, durant ses études.